

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 mai 2013**

L'an deux mil treize, le treize mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de M. BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : BILLEROT Jérôme, SIMONNET Christophe, MOTILLON Pascal, CHAUVET Lucette, AUVRAY Laetitia, BERNARD Sylvie, FOURNIER Daniel, GRIGNON Maryse, LUTTIAU François, SEIGNEURET Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Excusés : DOMINEAU Samuel, GUYON Sophie, RUSSEIL Stéphane,  
Nombre de votants : 12 (procuration de Sophie GUYON donnée à Pascal MOTILLON)

Date de la convocation : 3 mai 2013

Secrétaire de séance : VIVIER Sylvie

**I – Délibérations**

**2013-05-01 : Mise en conformité du terrain de sports – signature des marchés**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'avancement du dossier d'appel d'offres "mise en conformité du terrain de sports" en procédure adaptée.

Le groupe de travail et le maître d'œuvre se sont rencontrés le 3 mai 2013 pour l'ouverture des plis et l'étude des dossiers pour les propositions de choix des entreprises. Jean-René Coupeau, au regard des éléments collectés, avait pour tâche de vérifier la conformité des offres et de les étudier. Monsieur le Maire présente l'analyse :

Critères de notation suivants :

Critère A	Moyens et respect délai 30%
Critère B	Offre financière 30%
Critère C	Technique 40%

**Lot 1 – Terrassement et aménagement de l'aire de jeux**

Estimation : 216 692,50 € HT

**Analyse financière**

Entreprises	Montant HT à la lecture	% par rapport au moins disant	Variante 1	MONTANT HT avec variante	Observations
SAS BOILIVEAU TP	281 929,07 €	48,63%			offre conforme
SAS SPORTINGSOLS	189 685,00 €	0,00%			offre conforme
SARL GUY LIMOGES	195 100,50 €	2,85%	- 7151,50 €	187 949,00 €	offre conforme
SAS CHUPIN ESPACES VERTS	218 820,00 €	15,36%	- 21 875,00 €	196 945,00 €	offre conforme

*La variante de l'entreprise Guy Limoges porte sur le drainage : une solution moins onéreuse qui permet de drainer le terrain beaucoup plus rapidement et de ce fait est tout à fait acceptable.*

*La variante de l'entreprise Chupin porte sur le drainage : une solution beaucoup moins performante que la solution de base préconisée et ne peut pas être retenue.*

**Analyse mémoires techniques**

Les offres des 4 entreprises (montants HT) sont conformes au CCTP en ce qui concerne : les moyens humains et matériels mis en œuvre, les références des matériels à installer, les matériaux et les quantités demandées. Aucune erreur de calcul.

*L'entreprise SPORTINGSOLS ne respecte pas les délais (2 mois). Le planning joint à leur dossier fait état d'un calendrier de 12 semaines d'intervention (1 mois de plus que prévu). Les trois autres entreprises respectent le délai demandé.*

### Proposition de classement des entreprises

Entreprises	Montant de l'offre de base HT	Classement	Variante 1	Montant de l'offre avec variante HT	Classement
SAS BOILIVEAU TP	281 929,07 €	4			4
SAS SPORTINGSOLS	189 685,00 €	1			2
SARL GUY LIMOGES	195 100,50 €	2	- 7 151,50 €	187 949,00 €	1
SAS CHUPIN ESPACES	218 820,00 €	3	- 21 875,00 €	196 945,00 €	3

Proposition du maître d'œuvre : SARL GUY LIMOGES pour 187 949 € HT (marché de base moins la variante).

### Lot 2 – Eclairage d'entraînement

Estimation : 6 683,00 €

### Analyse financière

Entreprises	Montant HT à la lecture	% par rapport au moins disant	Observations
SAS SPORTINGSOLS	30 785,00 €	158,75%	
SARL GUY LIMOGES	17 916,00 €	50,59%	
SAS ALLEZ ET CIE	11 897,46 €	0,00%	

### Analyse mémoires techniques

Les trois entreprises respectent le critère B (30 %), à savoir : moyens matériels et humains, engagement sur le délai d'exécution, et le critère C (40 %), à savoir : les aspects techniques, hauteur du mât, puissance du projecteur, mise en place des fourreaux provisoires, les trois entreprises utilisent les mêmes matériels.

### Proposition de classement des entreprises

Entreprises	Montant de l'offre de base	Classement
SAS SPORTINGSOLS	30 785,00 €	3
SARL GUY LIMOGES	17 916,00 €	2
SAS ALLEZ ET CIE	11 897,46 €	1

Proposition du maître d'œuvre : SAS ALLEZ ET CIE pour 11 897,46 € HT (marché de base).

Après avoir pris connaissance des propositions des entreprises et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide du choix de l'entreprise pour le lot 1 à 9 voix "pour", 0 "contre et 3 abstentions :

#### lot n°1 – Terrassement et aménagement de l'aire de jeux

L'entreprise **SARL Guy Limoges**: 60 rue de la Gare – 85420 OULMES

*Variante 1 : oui*

pour un montant de 187 949,00 € H.T (marché de base moins la variante).

- décide du choix de l'entreprise pour le lot 2 à l'unanimité :

#### lot n°2 – Eclairage d'entraînement

L'entreprise **SAS ALLEZ ET CIE** : Agence d'Echiré – 311 rue du Puits Japie – ZA du Luc – 79410 ECHIRE

pour un montant de 11 897,46€ H.T (marché de base).

**Soit un montant global de 199 846,46€ H.T.**

- et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces liées aux marchés.

Exireuil, 14 mai 2013  
Le Maire,  
Jérôme BILLEROT